



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal devant se tenir le **9 janvier 2018**, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :

1. Pour permettre au 6, avenue Donegani un taux de stationnement de 1,1 case de stationnement par logement pour tous les bâtiments faisant partie du projet Kubik, plutôt que le taux minimal requis de 1,5 case de stationnement par logement.
2. Pour permettre au 59, boulevard Hymus :
 - a) une aire de stationnement située dans la marge latérale est, n'ayant pas d'allée de circulation à double sens sur le terrain, là où une allée de circulation sur le terrain est requise ;
 - b) une aire de stationnement située dans la marge latérale est, n'ayant pas une bordure de béton, là où une aire de stationnement se doit d'avoir une bordure de béton ;
 - c) trois (3) accès véhiculaires plutôt que les deux (2) accès véhiculaires permis ;
 - d) l'installation de quatre (4) quais de chargement / déchargement sans un mur écran de 20 m X 5 m (65,6' X 16,4'), tel que requis.
3. Pour permettre au 18, avenue Jervis Bay :
 - a) la construction d'une extension de 68,7 m² (740 pi²) avec une marge avant de 8,2 m (28,9') plutôt que la marge avant minimale requise de 10 m (32,8') ;
 - b) la construction d'une véranda de 15,2 m² (163,47 pi²) empiétant de 2,4 m (8') dans la marge avant plutôt que l'empiètement maximal autorisé de 2 m (6,6') dans la marge avant.
4. Pour permettre au 3300, autoroute Transcanadienne :
 - a) l'installation de deux silos d'entreposage ayant un diamètre de 3,6 m (12') et une hauteur de 9,7 m (32') dans la marge latérale est, là où les silos d'entreposage ne sont pas autorisés ;
 - b) cent cinquante-six (156) cases de stationnement plutôt que les trois cent vingt-deux (322) cases de stationnement requises.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire ce 20 décembre 2017

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière/ Assistant City Clerk

PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR A MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **January 9, 2018**, at 7:30 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit a parking ratio of 1.1 parking spaces per dwelling for all buildings being part of the Kubik project rather than the minimum required parking ratio of 1.5 parking spaces per dwelling.
2. To permit at 59 Hymus Boulevard:
 - a) a parking area located in the eastern side setback, without an on-site two way circulation aisle where an on-site circulation aisle is required;
 - b) a parking area located in the eastern side setback without a concrete curb, where a parking area must have a concrete curb;
 - c) three (3) vehicular accesses rather than the two (2) vehicular accesses permitted;
 - d) the installation of four (4) loading / unloading docks without the required 20 m X 5 m (65.6' X 16.4') screen wall.
3. To permit at 18 Jervis Bay Avenue:
 - a) the construction of a 68.7 m² (740 ft²) extension with a front setback of 8.2 m (28.9') rather than the minimum required front setback of 10 m (32.8');
 - b) the construction of a 15.2 m² (163.47 ft²) veranda encroaching 2.4 m (8') in the front setback rather than the maximum permitted encroachment of 2 m (6.6') in the front setback.
4. To permit at 3300 Trans-Canada Highway:
 - a) the installation of two storage silos with a diameter of 3.6 m (12') and a height of 9.7 m (32') in the eastern side setback, where storage silos are not permitted;
 - b) one hundred and fifty-six (156) parking spaces rather than the minimum required three hundred and twenty-two (322) parking spaces.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

Given in Pointe-Claire this 20th of December 2017

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière/ Assistant City Clerk